

Compte-rendu de l'atelier du 10 octobre

Val d'Oise Numérique Ensemble

Il a été rappelé le cadre de la feuille de route et la nature des livrables à produire dans ces ateliers autour du concept de projet "dimensionnant et structurant" bien compris et bien partagé par tous. Vous trouverez le détail dans les diapositives en pièce-jointe.

Il a bien été distingué le concept de "standard d'écosystème" versus "uniformisation du traitement des publics et des territoires".

Cet atelier nous a permis aussi de cheminer vers une définition commune de l'illectronisme, de la littératie numérique et de la médiation numérique.

1. Illectronisme

Ce terme a été défini collectivement par l'intermédiaire d'un nuage de mots. Inhabileté, manque de confiance, manque de repères, de culture, de sens critique, de recul sur le monde numérique. Parallèles avec l'illettrisme et l'analphabétisme ont été réalisés. Il a été rappelé que cela constitue un véritable "handicap" pour les personnes touchées dans l'accès à la santé, aux opportunités économiques, à la vie civique, sociale etc...

2. Littératie numérique

La définition a été réalisée collectivement par l'intermédiaire d'un texte à trou sur la base de la définition dégagée par l'UNESCO en 2016. La présence du mot "ordinateur" versus "smartphone" dans la définition a été débattue, du point de vue des usages. Cela a permis de discuter sur le nombre d'équipements numériques prioritaires concernés au premier chef par la médiation numérique : ordinateur, smartphone, tablette. Le concept de "utilisation confiante et critique" a également été dégagé comme un concept clef dans la définition de la littératie numérique. La nécessité de créer un outil de positionnement / diagnostic unique dans l'écosystème a été discutée, qui aboutirait à plusieurs "niveaux" ou "profils d'illectronisme".

3. Médiation numérique

La médiation numérique a pu être distinguée de la médiation culturelle, scientifique ou sociale via des définitions rigoureuses. Les médiation culturelles et scientifiques ont été perçues comme des voies pour "amorcer" une médiation numérique, lever les freins psycho-sociaux, créer de l'acceptabilité et de la désirabilité vis-à-vis de l'entrée dans un parcours d'inclusion numérique pour les personnes peu ou pas motivées. La médiation sociale (= accès au droit) et la médiation numérique (=autonomisation à long-terme) ont bien été distinguées. La nécessité de dissocier urgence de l'accès aux droits de l'autonomisation a été vue comme cruciale avec la nécessité de créer un "connecteur de parcours" entre médiation sociale et numérique, lequel préfigure peut-être un projet structurant et dimensionnant pour notre écosystème.

La notion de "parcours usager coordonné" s'est dégagée des échanges, qui permette le "aller vers", en mettant en évidence le fait que les mécanismes de renvoi passifs sont dysfonctionnels. Ce sont d'excellentes pistes de travail pour la suite.